

Position dans l'organigramme :

Maire → DGS → DST → Responsable du service espaces verts → Agent technique du service Espaces Verts

LES SAVOIRS :

- Être titulaire d'un CAP Jardinier Paysagiste ou Travaux Paysager ou BPA aménagements paysagers
- Connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des matériels et de l'outillage
- Connaissance des règles et des procédures d'entretien des bâtiments
- Permis B obligatoire

LES SAVOIR-FAIRE :

- Connaître le domaine des espaces verts
- Réelle aptitude à travailler en équipe
- Travailler avec méthode et rendre compte de son activité
- Respecter les règles de gestes et postures, les règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter l'utilisation des produits sensibles

LES SAVOIR-ÊTRE :

- Être autonome, minutieux, disponible, dynamique
- Disposer d'un bon relationnel, avoir le sens du service public, en respecter les valeurs et l'image
- Faire preuve de discrétion et de confidentialité

POSTE ET RÉMUNÉRATION :

- 39 Heures semaine avec ARTT
- Contrat à durée indéterminé
- Rémunération selon expérience

CONTACT :

- Monsieur Le Maire
Mairie de Carentan-les-Marais
Service Ressources Humaines
Boulevard de Verdun
50500 Carentan-les-Marais
- mairie.contact@carentan.fr

DATE PRÉVUE DE RECRUTEMENT :

- 01/06/2024

Placé sous l'autorité hiérarchique directe du responsable du service des Espaces Verts, vous serez en charge des missions suivantes :

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Tonte, élagage, tronçonnage, broyage, débroussaillage, arrosage.
- Faucher, débroussailler les accotements et les talus routiers.
- Effectuer des plantations, entretenir les végétaux, tailler et entretenir les haies, arbustes, massifs.
- Repérer et signaler les dégradations de la voirie, dégager et nettoyer les voies et les espaces publics (déchets, feuilles et branches mortes, regards d'eau pluviale, déneigement, salage).
- Effectuer des opérations de petit terrassement et de déblaiement, réaliser une tranchée, curer un fossé, réaliser des murs de soutènement.
- Conduite du tracteur / broyeur.
- Participation aux manifestations, fêtes et cérémonies.
- Entretien des équipements, des engins et du matériel : Nettoyer, entretenir et ranger les outils, équipements et matériels après usage. Réaliser des réparations et des dépannages de premier niveau. Prévoir la maintenance ou le renouvellement d'un équipement ou d'un matériel.

CONDITIONS D'EXERCICE ET CONTRAINTES PARTICULIÈRES :

- Horaires : Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi : 08H00-12H00 / 13H30-17H30
Vendredi : 8H00-12H00 / 13H30-16H30
- Congés : Selon les règles en vigueur et l'organisation définie au sein du service (rythme soutenu en période estivale)
- Conditions d'exercice : Travail en extérieur en toute saison, déplacements fréquents sur les sites, travail en équipe, relations permanentes avec les usagers, station debout prolongée
- Moyens techniques à disposition : Documentation professionnelle, port d'équipement de sécurité, vestiaire, sanitaire. Petit matériel d'entretien et engins motorisés.

RELATIONS FONCTIONNELLES :

- Avec les administrations, associations, usagers, services communaux

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des missions du service